

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010.

( en 1000 DT)

Période	4ème trimestre 2010	4ème trimestre 2009	au 31 DECEMBRE 2010	au 31 DECEMBRE 2009
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>94 881</b>	<b>72 439</b>	<b>332 824</b>	<b>272 636</b>
• Intérêts	73 145	53 674	248 769	199 414
• Commissions en produits	11 979	10 562	44 725	37 827
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	5 588	3 560	18 871	13 895
• Revenus du portefeuille d'investissement	4 169	4 643	20 459	21 500
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>45 269</b>	<b>34 381</b>	<b>161 728</b>	<b>132 063</b>
• Intérêts encourus	43 862	33 581	156 484	127 719
• Commissions encourues	1 262	980	4 652	3 824
• Autres charges	145	-180	592	520
<b>3-Produit net bancaire</b>	<b>49 612</b>	<b>38 058</b>	<b>171 096</b>	<b>140 573</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>452</b>	<b>443</b>	<b>1 717</b>	<b>1 614</b>
<b>5- Charges opératoires</b>	<b>15 960</b>	<b>14 025</b>	<b>55 081</b>	<b>47 735</b>
Dont:				
• Frais de personnel	12 212	10 371	43 399	36 374
• Charges générales d'exploitation	3 748	3 654	11 682	11 361
<b>6- Structure du Portefeuille</b>	-	-	<b>577 767</b>	<b>564 454</b>
• Portefeuille- titres commercial	-	-	144 514	114 251
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	433 253	450 203
<b>7- Encours des crédits</b>	-	-	<b>3 721 867</b>	<b>2 951 946</b>
<b>8- Encours des dépôts</b>	-	-	<b>3 501 318</b>	<b>2 962 197</b>
Dont:				
• Dépôts à vue	-	-	929 664	815 853
• Dépôts d'épargne	-	-	527 655	451 804
• Dépôts à terme	-	-	1 982 460	1 611 689
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	61 539	82 851
<b>9- Emprunt et Ressources Spéciales</b>	-	-	<b>489 311</b>	<b>374 580</b>
<b>10- Capitaux propres (1)</b>	-	-	<b>338 957</b>	<b>350 914</b>

(1) Les capitaux propres sont hors résultats de la période.

## **BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**

### **I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **II- Méthodes comptables appliquées**

#### **II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges**

Les produits et charges sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **II -2/ Provisions sur créances de la clientèle**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

#### **II -3/ Agios réservés**

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

#### **II -4/ Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par des SICARs, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

#### **II -5/ Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en BTA et des emprunts obligataires de placement.

#### **II -6/ Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

## **LES FAITS SAILLANTS**

Les crédits à la clientèle, compte non tenu des provisions de la période, ont atteint 3721,9 millions de dinars, soit une croissance de 26,1%.

Quant à la progression des dépôts et avoirs de la clientèle de 539,1 millions de dinars ou 18,2%, elle est expliquée par une augmentation concomitante de toutes les catégories de dépôts.

Les emprunts et les ressources spéciales ont progressé de 114,7 millions de dinars ou 30,6% sous l'effet principalement de l'émission de l'emprunt subordonné de 80,0 millions de dinars et des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Cette croissance de l'activité, conjuguée à un effort de recouvrement, a permis de réaliser un chiffre d'affaire de 332,8 millions de dinars en augmentation de 60,1 millions de dinars ou 22,1%.

Les charges d'exploitation bancaire ont également subi l'effet de la croissance des ressources, du besoin de refinancement et de l'augmentation du taux de la réserve obligatoire, accusant une augmentation de 22,5%.

Pour la même période, le Produit Net Bancaire a atteint 171,1 millions de dinars contre 140,6 millions de dinars en 2009, soit une augmentation de 30,5 millions de dinars ou 21,7%.

La maîtrise des charges générales d'exploitation et la croissance du Produit Net Bancaire ont permis au coefficient d'exploitation de s'améliorer et de descendre au niveau de 35,0% contre 37,2% en 2009.

### ➤ **Ouverture d'agences**

Au cours de l'année 2010, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de 15 agences, ce qui a porté le nombre total à 123. Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010, les agences suivantes ont été ouvertes:

- Kasserine
- Gafsa
- Jendouba
- Borj Cedria
- La Goulette
- Denden
- Sfax Aéroport

### ➤ **Lancement de nouveaux produits**

Au cours de l'année 2010, les produits suivants ont été lancés :

- **Carte « El Amen »**

Amen Bank offre à sa clientèle détentrice d'un compte spécial d'épargne ou un compte épargne El Amen une carte épargne dénommée « El Amen ». Cette carte à puce, Mastercard nationale, est tout à fait sécurisée. Elle donne l'accès à l'ensemble des DABs Amen Bank pour pouvoir retirer des espèces, consulter le solde et les derniers mouvements sur le compte.

- **Dinar Express**

Amen Bank propose à sa clientèle un service de mise à disposition des fonds à partir d'un téléphone mobile GSM. Le bénéficiaire étant ou non client d'Amen Bank, peut disposer des fonds qui lui ont été transférés, directement auprès d'un des DAB du réseau de notre banque, sachant que cette opération s'effectue sans support carte. Ce service est pratique, rapide, sécurisé et accessible 24/24 et 7j/7.

### ➤ **Continuité de l'exploitation**

Amen Bank dispose d'un plan de continuité de l'exploitation, qui a fait l'objet d'un suivi de la part d'un comité de crise.

Si aucune perturbation n'a été enregistrée au niveau de la sauvegarde des données informatiques, quelques agences ont subi des dégâts significatifs.

Ces agences ont été rapidement transférées vers d'autres agences ; Le système d'information permettant un déploiement quasi instantané d'une agence partout en Tunisie.